



Demande d'abattage d'un arbre

Autorisation communale pour demande d'abattage d'arbre selon art. 5 et suivants LPNMS, selon art. 15 et suivants RPLNMS et selon le règlement communal de protection des arbres.

Propriétaire :	Kamber Philippe
Désignation de l'arbre :	Thuyas
Situation :	parcelle No 682
Motifs :	Arbres malades
Affichage au pilier public :	du 1 ^{er} juillet au 20 juillet 2024

Le dossier peut être consulté durant cette période au Greffe municipal. Les éventuelles oppositions sont à adresser durant le délai de publication à la Municipalité de Lavey-Morcles, rue Centrale 16, 1892 Lavey-Village.

Lavey, le 28 juin 2024

Greffe municipal